



REPUBLIQUE FRANÇAISE



PREFECTURE DU HAUT-RHIN

VILLE DE COLMAR

**Objet : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
Programmation 2010-Appel à projets**

Colmar le 12 janvier 2010

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En date du 5 juin 2009, le Ministre du Travail, des relations sociales, de la solidarité, de la famille et de la Ville et la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, ont annoncé la prorogation pour une année des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Conformément aux engagements pris par l'ensemble des signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville de Colmar et la Préfecture du Haut-Rhin vous proposent de participer à la nouvelle programmation 2010.

Nous vous demandons de présenter des actions correspondant aux orientations de la politique de la Ville de Colmar et destinées aux publics des quartiers ouest de la Ville. Il peut s'agir de nouvelles actions ou d'actions en reconduction. Chaque action doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention et s'inscrire dans les thématiques suivantes :

Emploi et développement économique

Objectif prioritaire : Favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés

- Favoriser l'accès aux mesures d'emploi et mise en place de parcours vers l'emploi durable
- Lever les freins à l'emploi (mobilité et garde d'enfants)
- Mobiliser les outils d'insertion professionnelle (ateliers et chantiers d'insertion)
- Soutenir les porteurs de projets de créations d'entreprises (formation, accompagnement)
- Suivre le jeune dans son emploi dans le cadre de parrainage.
- ...

Réussite éducative

Objectif prioritaire : Favoriser l'égalité des chances et l'insertion dans la société

- Promouvoir les actions de réussite scolaire
- Renforcer la fonction parentale
- Permettre l'accès aux compétences de base par la mise en place d'ateliers de savoirs sociolinguistiques
- Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs.
- ...

Santé

Objectif prioritaire : Promouvoir la santé des publics fragilisés et réduire les inégalités

- Informer et sensibiliser les publics
- Mettre en place des actions d'éducation à la santé
- Favoriser l'accès au système de santé et aux soins
- Créer une démarche partenariale et coordonner les acteurs.
- ...

Citoyenneté et prévention de la délinquance

Objectif prioritaire : Education citoyenne et accompagnement des personnes en difficulté

- Développer l'éducation à l'environnement
- Favoriser l'accès aux droits
- Désamorcer les situations de conflits par la médiation
- Accompagner et soutenir les victimes.
- ...

L'éligibilité des actions sera déterminée en fonction de ces objectifs et de critères qualitatifs comme leur impact sur les publics prioritaires.

Les dossiers de demandes de subventions doivent comporter impérativement les renseignements suivants :

- Définition précise des objectifs de l'action et de son mode opérationnel,
- Compétences mobilisées pour assurer le bon déroulement de l'action (qualification des intervenants et des vacataires, encadrement, partenariats développés...),
- Description des moyens matériels et humains,
- Bilans des actions sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la pertinence des résultats directs et indirects de l'action, auprès des publics visés.

La date de limite de dépôt des dossiers est fixée au **24 février 2010 délai de rigueur**. Aucun délai ne sera accordé. Il est recommandé aux porteurs de projets de ne pas attendre la dernière semaine consacrée au dépôt des demandes de subvention pour remettre leurs projets. Ils sont à transmettre à la préfecture du Haut-Rhin (un exemplaire original et un numérisé à l'adresse polivil68@haut-rhin.pref.gouv.fr) et à la Ville de Colmar (trois exemplaires originaux et un numérisé à l'adresse contrat urbain@ville-colmar.com).

Vous pouvez télécharger le dossier « cerfa » sur le site de la Préfecture du Haut-Rhin <http://www.haut-rhin.pref.gouv.fr/portail/sections/associations/formulaires/>
Veuillez cliquer sur/Associations/demande de subvention CERFA N° 12156*02 ou sur le site de la Ville de Colmar (rubrique guichet en ligne).

Le comité de pilotage se réunira **le 25 mars prochain**. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite qui sera donnée à votre demande.


En cas de besoin, vous pouvez également contacter :

Préfecture du Haut-Rhin
Brigitte JUNG
Bureau de la Ville et de la Solidarité
7 rue Bruat BP 10489
68020 COLMAR Cedex
brigitte.jung@haut-rhin.pref.gouv.fr

Ville de Colmar
Florence KOEGLER
Service Animation et Vie des Quartiers
1 place de l'Hôtel de Ville
68021 COLMAR cedex
contrat urbain@ville-colmar.com

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Préfet du Haut-Rhin



Pierre-André PEYVEL

Le Maire de la Ville de Colmar



Gilbert MEYER